



## Rapport de la commission *ad hoc* sur le préavis n°01/2021

Relatif à une demande de crédit de CHF 1'338'000.- pour rénover et aménager les infrastructures sur le site des Communaux

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission composée de MM. Christophe Fuerer (Président), François Blanc, Grégory Knigge, Romain Roussel et Vincent Payot (Rapporteur) s'est réunie les 6, 14 et 22 avril 2021 afin d'étudier le préavis susmentionné.

Nous remercions vivement les Conseillers Municipaux Roland Corthay et Charly Viquerat, présents lors de notre seconde séance, qui nous ont apporté les éclaircissements et informations nécessaires.

Après lecture des documents, la commission aurait préféré que les objets traités dans le préavis soient liés d'une manière ou d'une autre au préavis relatif à la construction de la salle triple afin d'avoir une meilleure lisibilité de l'ensemble.

Il est en effet peu aisé, par moment, de savoir quel préavis prend en compte tel tuyau ou conduite. Excepté le raccordement à la salle triple, les autres travaux sont principalement des rénovations et des mises à niveau. Toutefois, ceux-ci ont été dimensionnés en tenant compte de la construction de la salle triple ainsi que de futurs nouveaux bâtiments.

- **Collecte des eaux usées des Communaux :**

La station de pompage actuelle date de 1985, arrive en fin de vie, et est à la limite de sa capacité (10 L/s). Ne pouvant pas absorber de débit additionnel, elle doit impérativement être agrandie en cas de construction de la salle triple.

La solution proposée (nouvelle station à l'est du bâtiment de la voirie) permet de collecter la quasi-totalité des eaux usées du site des Communaux en gravitaire avant de les refouler en direction du village. Le dimensionnement de la nouvelle station a été prévu pour un débit allant jusqu'à 16 L/s, pour des besoins évalués à 13,8 L/s avec la salle triple. La solution proposée permet aussi d'isoler la station de pompage des bâtiments.

La Commission s'est demandé pourquoi ne pas avoir une conduite en gravitaire le long de la route de la Gare, plutôt que de pomper pour évacuer les eaux usées.

D'une part, le coût estimé se situerait entre CHF 0,8 et 1,2 Mo pour amener les eaux usées jusqu'au rond-point de la Tuilière. D'autre part, l'option proposée est favorable dans le contexte d'une future STEP régionale où les eaux usées devraient être refoulées vers l'ouest.

- **Sous-station électrique et raccordements privés pour RCP :**

Comme pour la station de pompage, la sous-station électrique date de 1985 et est à sa limite de capacité. La sous-station doit impérativement être agrandie en cas de construction de la

of

salle triple. Ces travaux sont l'occasion de réaliser une communauté d'autoconsommation (RCP) en mettant en réseau les infrastructures électriques de tous les bâtiments sur le site des Communaux.

Les travaux concernant la nouvelle sous-station, la nouvelle chambre de reprise au nord-est de la salle Polyvalente, les travaux de fouille et les connexions, seront sous la responsabilité de la SEFA. Une partie du local de la sous-station sera utilisé pour la communauté d'autoconsommation du site. La Commune participera à ces travaux à la hauteur de 66'000.- (CHF 22'000.- de participation pour le local RCP plus la cession de 4 tubes électriques à la SEFA pour une valeur estimée à CHF 44'000.-).

Les quatre tubes électriques de la SEFA iront d'une part jusque vers la nouvelle STAP (2 tubes) et d'autre part monteront vers le nord à l'est de la salle triple (2 tubes).

Contrairement au préavis 04/2019 qui prévoyait le stockage de l'énergie photovoltaïque, le bâtiment de la sous-station n'est pas dimensionné pour accueillir des batteries. Toutefois, il y aura la possibilité d'agrandir ce bâtiment pour une utilisation future. Il est intéressant de noter que l'établissement de la RCP permettra entre autres de recharger des véhicules électriques la journée (accès public, véhicules de la voirie) grâce à l'énergie photovoltaïque.

- **Renouvellement conduite gaz et éclairage public jusqu'au bâtiment de la voirie :**

Ces travaux sont nécessaires, en particulier la conduite de gaz qui a déjà subi deux fuites (d'où son remplacement partiel en 2010), mais ne sont pas liés à la réalisation de la salle triple.

- **Extension réseau d'eau pour protection incendie :**

Une nouvelle borne hydrante (BH) est obligatoire pour la salle triple. Les travaux bénéficieront des fouilles générales pour alimenter la BH en eau potable. Afin d'assurer une recirculation adéquate dans le dernier tronçon, une boucle sera effectuée jusqu'à la fontaine de la voirie depuis la BH.


La Commune peut espérer une subvention de l'ECA de l'ordre de CHF 10'000.-.

- **Raccordements salle multifonctions :**

Ce préavis ne s'occupe que des infrastructures qui se trouvent en dehors de la zone de la salle triple. Ces travaux sont nécessaires dans le but d'équiper et d'alimenter les installations de la salle multifonctions.

Les principaux postes de ce chantier concernent les conduites de refoulement pour la géothermie, le raccordement électrique, et des travaux anticipés pour l'établissement d'une boucle d'énergie sur le site des Communaux.

Actuellement, les Communaux I sont chauffés par géothermie, les Communaux II par la nappe phréatique (puits P2), et la salle polyvalente au gaz. La salle triple sera chauffée grâce à un nouveau prélèvement dans la nappe phréatique (puits P4). Le refoulement des Communaux II et de la salle triple se fera dans le puits P6, à l'est de la salle polyvalente. Chaque bâtiment disposera de sa propre source de chaleur, mais les bâtiments ne seront pas connectés entre eux. Ce préavis propose d'anticiper sur la réalisation d'une boucle thermique qui reliera ces quatre bâtiments afin de connecter la salle polyvalente aux installations de géothermie d'une part (et ainsi supprimer la quasi-totalité de la

cf. 

consommation de gaz de la salle polyvalente) et, d'autre part, d'assurer le chauffage dans tous les bâtiments si les installations de l'un d'entre eux venait à subir une panne.

La boucle d'énergie ne sera pour le moment pas complète et fera l'objet d'un nouveau préavis dans les deux prochaines années. Cependant, l'installation d'un certain nombre de tuyaux dans les fouilles existantes permettra une économie d'environ CHF 30'000.-.

- **Eaux claires :**

Les eaux claires ne sont pas mentionnées explicitement dans le préavis. Il existe actuellement un bassin de rétention à l'est du site qui avait été construit avec les Communaux II. Il suffira d'y connecter la salle triple et aucune nouvelle conduite ne devra être tirée. Ce bassin de 430 m<sup>2</sup> est à priori suffisant pour le site. Si besoin, il pourrait être facilement agrandi dans le futur.

- **Autres aménagements :**

Plusieurs aménagements complémentaires font partie de ce projet, notamment :

- une nouvelle connexion pour l'eau potable à proximité du puits de refoulement P6 pour assurer l'arrosage du terrain de football
- un collecteur d'eaux usées, une arrivée électrique et une arrivée d'eau potable à proximité de la BH située à l'est du local voirie, notamment pour les gens du voyage ou une manifestation importante
- un collecteur d'eaux usées, une arrivée électrique et une arrivée d'eau potable à l'est de la salle triple pour un futur point de collecte des déchets


- **Développement durable :**

La Commission constate que ce projet a des objectifs durables et pour but une autonomie énergétique sur tout le complexe des Communaux. L'établissement de la RCP permettra une utilisation optimale de l'énergie solaire ainsi que la recharge de véhicules électriques la journée (accès public, véhicules de la voirie). La finalisation de la boucle thermique permettra de mutualiser le chauffage des quatre bâtiments principaux du site, et ainsi de ne presque plus utiliser de gaz pour chauffer la salle polyvalente.

En outre, ce préavis permettra un regroupement des travaux représentant ainsi un gain financier et de temps.

La commission aimerait souligner que la quasi-totalité des travaux décrits dans le préavis 01/2021 n'ont de sens, tels que présentés, que si la salle triple est acceptée.

**Ainsi, si le préavis 02/2021 est accepté, ce préavis doit impérativement être approuvé. A l'inverse, si le préavis de la salle triple est refusé, le préavis 01/2021 n'a plus de raison d'être.**

cf. 

## Conclusions

En conclusions, et au vu de ce qui précède, la commission ad hoc propose à l'unanimité d'accepter, sous réserve de l'approbation du préavis 02/2021, le préavis 01/2021, soit :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux des chantiers de rénovation et d'aménagement des infrastructures sur le site des Communaux suivant :
  - Collecte des eaux usées des Communaux,
  - Sous-station électrique et raccordements privés pour RCP,
  - Renouvellement conduite gaz et éclairage public jusqu'au bâtiment de la voirie,
  - Extension réseau d'eau pour protection incendie,
  - Raccordements salle multifonctions ;
2. D'allouer le crédit total de CHF 1'338'000.- pour financer les travaux de collecte des eaux usées pour un montant de CHF 557'345.-, les travaux d'extension du réseau d'eau pour un montant de CHF 151'942.- et le solde des travaux d'aménagements des Communaux pour un montant de CHF 628'713.- ;
3. D'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir les travaux de collecte des eaux usées pour un montant de CHF 557'345.- par un prélèvement du compte affecté Egouts l'année qui suit l'achèvement de ces travaux, les travaux d'extension du réseau d'eau pour un montant de CHF 151'942.- par un prélèvement du compte affecté Eau l'année qui suit l'achèvement de ces travaux et le solde des travaux d'aménagements des Communaux pour un montant de CHF 628'713.- sur une durée maximale de 30 ans ;
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Etoy, le 28 avril 2021

Pour la commission *ad hoc*

Le Président :



Christophe Fuerer

Le Rapporteur :



Vincent Payot